

BULLETIN D'INSCRIPTION LES AUTOMNALES AU PAYS DE LA LOIRE

Du sam. 19 septembre (16h) au dim. 27 septembre 2020 (matin)
PORNICHET (Loire Atlantique)

TARIFS

- 250 € frais pédagogiques
- 145 € accompagnant
- 420 € pension complète
- 100 € supplément chambre individuelle (sous réserve de disponibilité)

BULLETIN À RETOURNER

Par courrier : À Cœur Joie
24 av. Joannes Masset
CS 99261 - 69264 LYON cedex 09
ou par mail : mverot@choralies.org

Je suis participant(e)
 accompagnant(e) de (nom, prénom) :

Civilité : M. Mme

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Courriel :

Tél. domicile :

Tél. portable :

Profession exercée avant la retraite :

PUPITRE : Soprane Alto Ténor Basse // Chef de chœur Choriste

Nom du chœur : Ville :

Je suis adhérent(e) à l'association À Cœur Joie 2019/20
 par l'intermédiaire de mon chœur en tant qu'indépendant

Je ne suis pas adhérent(e) à l'association À Cœur Joie, je paie (à joindre au montant de l'acompte) :

- une cotisation de 62 € (18 ans et plus) **ou**
- 40 € de frais de dossier sauf pour les accompagnants (voir conditions sur informations pratiques)

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom, adresse, tél., courriel) :

.....

TRANSPORT

Voiture Train

RESTAURATION ET LOGEMENT

- Pension complète
 chambre individuelle (avec supplément / sous réserve de disponibilité).
 chambre à deux. Je souhaite être logé(e) avec :
- Sans logement Sans restauration Restauration uniquement

RÈGLEMENT

Je verse un acompte de 190 € augmenté le cas échéant du montant de la cotisation OU frais de dossier.
Je joins mon règlement :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « À Cœur Joie - Lyon »
(Noter le nom de l'inscrit et de l'activité au dos du chèque)
- par chèques-vacances
- par virement IBAN (FR76 1680 7004 0081 5543 2221 508 - BIC : CCPFRPPGRE)
- par le site Hello Asso
- par carte bancaire Numéro : / / /
Date d'expiration : /
Cryptogramme (3 derniers chiffres au dos de la carte) : /

J'autorise l'association À Cœur Joie à prélever le solde un mois avant le début de l'activité.

EN SIGNANT LE PRÉSENT BULLETIN j'autorise l'association À Cœur Joie à utiliser, selon les dispositions légales en vigueur, la (ou les) photos sur la(les)quelle(s) je figure. Dans le cas contraire, l'inscription ne sera pas prise en compte. Je reconnaiss avoir pris connaissance et j'accpte les clauses d'annulation et les informations contenues dans le volet « Infos pratiques ». J'accpte que mes coordonnées personnelles soient diffusées exclusivement à l'ensemble des participants inscrits à cette activité (co-voiturage...).

Fait à , le

Signature



Dans le cas où vous renvoyez ce bulletin sous forme électronique, inscrivez votre nom dans cette case qui fait office de signature.

Les données personnelles recueillies sont traitées selon des protocoles sécurisés afin d'assurer le contrôle et la protection des données à caractère personnel.

INFOS PRATIQUES

INSCRIPTION

Les prix indiqués dans le dépliant s'entendent TVA comprise pour la partie hébergement (en chambres partagées de 2, 3 ou 4 personnes) et restauration. Le voyage est à la charge du participant. Les partitions sont comprises, sauf mention particulière.

Pour bénéficier du tarif « membre », le participant doit être en règle de cotisation au moment de l'inscription.

Les personnes qui ne sont pas membres de l'association doivent s'acquitter :

- soit d'une cotisation de membre à 62 € (32 € pour les moins de 18 ans), qui leur donne droit à tous les services de l'association (y compris un reçu fiscal permettant une déduction de 66%) pour la saison 2019/2020.
- soit de frais de dossier à 40 €.

Les personnes porteuses de handicap et non autonomes doivent être accompagnées.

Suite à l'inscription, un accusé de réception sera adressé. Des informations pratiques seront envoyées en temps utile.

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée jusqu'à ce que l'activité soit complète.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Vous pouvez régler 50% de votre stage et envoyer le solde au plus tard deux semaines avant le stage. Vous pouvez régler : par chèque l'ordre d'À Cœur Joie (noter au dos du chèque le nom du participant et de l'activité) ou virement. Ce paiement pourra être augmenté de la cotisation (32 € ou 62 €) pour les non-adhérents. Aucune inscription ne sera enregistrée sans paiement d'un acompte.

Si le solde n'est pas réglé deux semaines avant la session, la place pourra être proposée à une personne en liste d'attente.

Les participants doivent arriver dès le début de l'activité. Le secrétariat est seul habilité à accorder une dérogation éventuelle.

En cas de désistement, un montant de 75 € restera acquis à À Cœur Joie. Dans tous les cas, il doit se faire par courrier. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement la quinzaine précédant le début de la session ou lors de celle-ci : pensez à souscrire à une assurance annulation auprès de votre assureur.

L'association À Cœur Joie se réserve le droit de modifier le calendrier ou le contenu des activités ou d'annuler l'une d'elles. Dans ce cas, le montant des inscriptions reçues sera remboursé en totalité.

AIDES FINANCIÈRES

L'association À Cœur Joie est agréée par l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) sous le n° 008860 et est donc habilitée à recevoir une participation financière aux activités sous forme de chèques-vacances. Consultez votre employeur ou votre entreprise.

ASSURANCE

La cotisation À Cœur Joie permet d'être couvert(e) par l'assurance souscrite par l'association pour la responsabilité civile et en cas d'accident pendant le séjour. Pour les étrangers, des conventions de prise en charge peuvent exister entre la France et le pays d'origine, se renseigner auprès des ambassades. Nous vous recommandons de souscrire une « assistance maladie et rapatriement », le cas échéant, pour la durée des séjours.